

# COLLECTIVITE : Commune de GARGAS

## BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023  
Reçu en préfecture le 02/03/2023  
Affiché le 02/03/2023  
ID : 084-218400471-20230215-2023021504-DE

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**Objet : Rénovation énergétique de bâtiments communaux**  
(ensemble comprenant l'école élémentaire, le RASED, la salle polyvalente, la salle associative, la restauration scolaire, le point cyber, la bibliothèque, les espaces sportifs)

Coût total prévisionnel de l'opération HT : 450 000,00 €

Coût total prévisionnel de l'opération TTC 540 000,00 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES ACCORDEES	
	0,00 €
	0,00 €
	0,00 €
<b>Sous-Total n° 1</b>	<b>0,00 €</b>
PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES OU/ET EN ATTENTE DE DECISION	
REGION SUD : NOS COMMUNES D'ABORD (50 % de la dépense subventionnable ; Plafond de dépenses 400 000 € HT)	200 000 €
ETAT : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	140 000,00 €
	0,00 €
<b>Sous-Total n° 2</b>	<b>340 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (Sous-totaux n° 1 et 2)</b>	<b>340 000 €</b>
Part Maitre d'Ouvrage (hors TVA)	110 000 €
TVA	90 000,00 €



Fait à Gargas, le 28/02/2023

Le Maire, Laurence LE ROY